le Lion d'Angers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le quatre juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient présents : M. GLÉMOT Étienne, M. GUILLEMIN Richard, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme HAMARD Marie-Claude, M. GEORGET David, Mme CHARRAUD Isabelle, M. GUEUDET Arnaud, Mme NOIROT Muriel, M. DELOIRE Jérôme, M. GABORIAUD Bernard, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique.

Étaient excusés :
Mme FURIC Tiphaine a donné procuration à Mme PAQUEREAU Amélie,
Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. LOREAU Samuel,
M. PISCIONE Patrick a donné procuration à M. PARIS Jean-Paul,
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard,
M. DELOIRE Jérôme a donné procuration à partir de 21h30 à M. GLÉMOT Étienne,
Mme Caroline DESNOS excusée,
Mme GROSBOIS Mélanie excusée,
M. LOREAU Samuel excusé,
Mme MAROLLEAU Estelle excusée,
M. PERRAULT Sylvain excusé.

Secrétaire de séance : Mme Marie MELLIER

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents.....20
Nombre de suffrages exprimés..... 23
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

2023-07-04/ Versement d'une contribution au SIEML pour les travaux effectués de 2008 à 2011 sur la commune du Lion d'Angers

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la contribution à verser au SIEML pour l'opération suivante : « Travaux réalisés de 2008 à 2011 pour la rue Auguste PERRIER, l'Avenue des Tilleuls, la rue Henri et Robert de CHOLET, la Rue Candaise, la rue Mercier la VENDEE et le Quai de Bretagne pour des enfouissements et renforcement de réseaux, »

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement d'une participation selon les modalités suivantes :

- Montant de la dépense : 23 046.71 € euros TTC

Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20230710-2023-07-04-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2023

ır ;

délibéré, à l'unanimité, décide :

r la contribution au SIEML dans le cadre des travaux Extension BT Camping pour
ant de 4 831.00 €.
er le maire ou son représentant à signer tout document visant à l'exécution de la
délibération

2008 et 2011
CHOLET, la
ɔuissements et

:écution de la

rme au registre
le 10 juillet 2023

La Secrétaire de séance,
Marie MELLIER

N D'ANGERS
49220

ation peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES
nois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via
ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à
:elerecours.fr

ıistratif de NANTES
ment être saisie via
itoyens accessible à

:ernet le :

Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20230710-2023-07-04-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2023